

LE DOSSIER DE CANDIDATURE	Demande de Bourse d'Enseignement Supérieur et Demande de Logement en Cité Universitaire
<p>PIÈCES À FOURNIR POUR TOUS LES CANDIDATS :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un curriculum vitae avec un résumé succinct du parcours professionnel du candidat,- Press-book (avec une sélection des articles – sons, reportage radio),- Une ou plusieurs lettres de recommandations de Rédacteurs en Chef,- Expliquer en deux feuillets son projet professionnel,- Copie de la carte d'identité,- Copie du diplôme du baccalauréat,- Copie du dernier diplôme obtenu dans l'enseignement supérieur,- Un certificat de scolarité pour les candidats scolarisés,- 3 enveloppes autocollantes format A5 non timbrées, libellées à vos nom et adresse,- 6 timbres autocollants au tarif en vigueur <p>PEUVENT DÉPOSER UN DOSSIER :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent ou supérieur, <p>Les étudiants inscrits en troisième année de licence,</p> <ul style="list-style-type: none">- Les étudiants ayant obtenu 180 crédits, quel que soit le parcours,- Les candidats à une validation d'acquis professionnel (VAP) justifiant de 5 années d'activité professionnelle <p style="text-align: center;">Ne joignez pas les documents originaux ! N'envoyez que des photocopies</p> <p style="text-align: center;">Premier critère de sélection Fournir un dossier complet, classé et lisible.</p> <p>Tout dossier incomplet sera systématiquement écarté sans avis de notre part.</p>	<p>Candidats scolarisés : Les dossiers doivent être retirés dès le mois de février dans les établissements d'origine ou au village universitaire si le candidat est déjà logé en cité. Inscription par Internet.</p> <p>Candidats non scolarisés : S'adresser directement au CROUS de votre région. Inscription par Internet.</p> <p><i>Date limite de dépôt : 30 avril 2012</i></p> <p>Demande d'Aide Financière</p> <p><i>Candidats inscrits à l'ANPE :</i> S'adresser à l'ASSEDIC de votre domicile et faire compléter le dossier par nos services sans attendre la rentrée.</p> <p><i>Candidats salariés en activité :</i> Congé individuel de formation (CIF) : s'adresser à l'employeur.</p> <p style="text-align: center;">CONSULTEZ LE SITE www.ijba.u-bordeaux3.fr</p>